

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 28 MARS 2019 à 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 20 mars 2019.

**Étaient présents** : Serge LECOMTE, Maire – Marc FOUQUIER - Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints - Jean-Yves PROUST– Florent MARTIN - Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD - Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE - Janine PERROT - Laurent BARILLET

**Étaient absents excusés** : Florence BOULLIER – Camille ECHERSEAU – Christophe BRETON – Annabel LE COZ - Fabienne BAUDON

**Étaient absents** : Albertina GASPERONI

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2019**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

**Demande d'ajout d'un point supplémentaire :**

- L'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire

**CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A RAISON DE 31,5/35<sup>ème</sup>.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, Compte tenu des besoins de la collectivité, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 31,5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer poste permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 31,5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide** de créer un poste permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 31,5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- **Décide** de modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget dans les chapitres et articles prévus à cet effet.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur les valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

– de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe du Service Assainissement 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Serge LECOMTE, Maire, s'est retiré au moment du vote pour laisser la présidence à Monsieur Marc FOUQUIER,

Considérant que Monsieur Serge LECOMTE, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances du Service Annexe « Assainissement » et poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget annexe Assainissement 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **adopte** le compte administratif 2018 du budget annexe d'assainissement.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Considérant l'excédent d'investissement de 44 268.99 € à la clôture de l'exercice,

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en investissement,

Considérant qu'il en résulte qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant le déficit de fonctionnement de 2 769.48 € à la clôture de l'exercice,

Monsieur le Maire expose qu'au vue des éléments précités, il n'est pas possible de procéder à l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- qu'aucune somme n'est affectée au compte 1068 du budget annexe du service assainissement 2018.
- Que les résultats d'exercice sont reportés.

### **ACTUALISATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2020**

Le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de majorer le tarif de la redevance assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Compte-tenu des difficultés pour équilibrer le budget de ce service, le Maire propose comme l'année passée une actualisation de 3% de la part communale de la redevance à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Émet un avis favorable à la proposition du Maire, soit :
  - o Abonnement ordinaire : **39,20 €** au lieu de 38.06 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020,
  - o Prix du m<sup>3</sup> : **0,4195 €** au lieu de 0,4073 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2019.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	6 947,15
66	Charges financières	2 053,17
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	21 230,20
002	Déficit de fonctionnement reporté	2 769,48
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 000,00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits du service des domaines	25 023,00
74	Dotations, subventions et participations	0
042	Opérations d'ordre transfert entre section	7 977,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 000,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
21	Immobilisations corporelles	51 190,28
16	Emprunts et dettes assimilées	6 331,91
040	Opérations d'ordre et de transfert entre section	7977,00
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>65 499,19</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
040	Opérations d'ordre transfert entre section	21 230,20
002	Excédent reporté	44 268,99
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>65 499,19</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Adopte le budget 2019 du Service « Assainissement » qui s'équilibre pour la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **33 000,00 €** et pour la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **65 499,19 €**.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur les valeurs inactives,

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Serge LECOMTE, Maire, s'est retiré au moment du vote pour laisser la présidence à Monsieur Marc FOUQUIER,

Considérant que Monsieur Serge LECOMTE, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de l'exercice 2018 et poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget 2018,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- adopte le Compte administratif 2018 du budget de la commune tel que joint à la présente délibération.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 AU BUDGET COMMUNAL**

Considérant l'excédent de fonctionnement de 363 145,91 € à la clôture de l'exercice,  
Considérant le déficit d'investissement de 477 544,27 € à la clôture de l'exercice,  
Considérant que les restes à réaliser en investissement dégagent un déficit de 667 539,10€ (Restes à réaliser en dépense d'un montant de 750 691,63 € et restes à réaliser en recette d'un montant de 58 300,00 €),

Considérant qu'il en résulte qu'il y a un besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire expose qu'au vue des éléments précités, il est nécessaire d'affecter la somme de 667 539,10 € au compte 1068 du budget communal 2018 ;

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- qu'une somme de de 667 539,10 € est affectée au compte 1068 du budget communal 2019.
- Les résultats 2018 sont reportés au budget primitif 2019.

## **VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2019**

Le Maire fait part à ses collègues qu'il y a lieu de fixer le taux des 3 taxes directes locales pour 2019 et propose une majoration d'environ 1,5 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de majorer d'environ 1.5 % le taux communal des taxes appliqué en 2018 fixant ainsi les taux suivants :
  - o **taxe d'habitation : 13.93 %** pour un produit attendu de 219 258,00 € (au lieu de **13.73 %** en 2018) ;
  - o **taxe foncière (bâti) : 17,36 %** pour un produit attendu de 185 752,00 € (au lieu de **17,11 %** en 2018) ;
  - o **taxe foncière (non bâti) 44,74%** pour un produit attendu de 107 779,00 € (au lieu de **44,10%** en 2018).

**Le produit fiscal global attendu pour 2019 est de 512 789,00 €.**

## **DÉSIGNATION DES DÉPENSES IMPUTÉES AU COMPTE 6232.**

Monsieur le Maire explique que suite à des abus d'usage au compte 6232, le Juge des Comptes demande à chaque commune une attention particulière sur ce type de dépense.

Malgré le vote de crédits au compte 6232, il convient de préciser de quel type de dépense il s'agit.

Monsieur le Maire propose d'imputer au compte 6232 les principales dépenses suivantes :

- Inaugurations
- Pots de distribution bulletins municipaux
- Pots de départ à la retraite personnel communal + cadeaux
- Vœux du Maire
- Vœux du personnel
- Fêtes de Noël
- Pots de commissions
- Vin d'honneur pour manifestations diverses
- Journée du patrimoine
- Festival de musique
- Mariage et décès
- Cérémonie et festivités du 14 juillet

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'approuver la liste des dépenses imputées au compte 6232,
- de transmettre en Trésorerie cette liste à l'appui des dépenses engagées.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal pour l'année 2019.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	481 400,00
012	Charges de personnel	377 600,00
65	Autres charges de gestion courante	114 997,00
66	Charges financières	30 500,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	141 800,94
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	3 741,00
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 160 238,94</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
013	Atténuation de charges	5 000,00
70	Produits des services	80 050,00
73	Impôts et taxes	630 000,00
74	Dotations, subventions et participations	281 800,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
77	Produits exceptionnels	2 200,00
042	Opérations d'ordre et de transfert entre section	2 233,00
002	Résultat reporté	98 955,94
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 160 238,94</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RAR 2018</b>	<b>Nouveaux crédits</b>
Op 168	Réserve foncière	41 928,29	56 647,70
Op 258	Aménagement plan d'eau	24 000,00	
Op 282	Construction réserve incendie	17 000,00	5 000,00
Op 283	Accessibilité bâtiments et voirie	4 170,34	
Op 285	Aménagement commerces	25 000,00	
Op 305	Étude isolation énergétique	10 000,00	
Op 313	Sécurisation centre bourg	99 170,56	140 829,44
Op 314	WC maternelles	500,00	
Op 315	Benne camion	7 000,00	
Op 317	Local technique	500,00	
Op 321	Église, restauration du portail sud	100 000,00	
Op 324	Sanitaires publiques	2 000,00	
Op 325	Aménagement extérieur des commerces	7 000,00	
Op 329	Presbytère	100 000,00	215 000,00
Op 331	Acquisition diverses 2018	17 907,92	
Op 332	Place de la Mairie	192 440,00	257 560,00
Op 333	Entrée de Bourg	269,20	20 730,80
Op 334	Informatique	5 805,32	5000,00
Op 335	Battants Église	3 000,00	
Op 337	Radars pédagogiques	7 000,00	
Op 338	Véhicule électrique	25 000,00	
Op 339	Étanchéité terrasse atelier	8 000,00	9 000,00
Op 340	Aménagement salle des fêtes	50 000,00	
Op 341	Site internet commune	3 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	230 000,00
165	Cautions	-	6 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	2 233,00
020	Dépenses imprévues		1 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>750 691,63</b>	<b>967 500,94</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits)</b>			<b>1 718 192,57</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RAR 2018</b>	<b>Nouveaux crédits</b>
13	Subventions investissement	58 300,00	
16	Emprunts en unités monétaires	-	654 635,86
165	Cautions	-	6 000,00
10	Dotations, fonds et réserves		161 323,14
021	Virement de la section de fonctionnement	-	141 800,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	3 741,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		667 539,10
001	Excédent reporté		24 852,53
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>58 300,00</b>	<b>1 659 892,57</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits)</b>			<b>1 718 192,57</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Adopte le budget 2019 de la commune qui s'équilibre pour la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 160 238,94 €** et pour la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 718 192,57 €**.

**ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DU PATRIMOINE - ANNÉE 2019**

Monsieur le Maire présente la Fondation du Patrimoine (Délégation Régionale du Centre). Cet organisme a pour objectifs la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Elle aide les porteurs de projet (publics ou privés) à trouver des fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

L'adhésion à la fondation permet de mobiliser un mécénat pour aider au financement d'un projet de valorisation du patrimoine communal.

Aussi, dans le cadre de projets à venir, Monsieur le Maire propose d'adhérer à La Fondation du Patrimoine pour l'année 2019 et pour un montant de 120.00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **décide** d'adhérer à La Fondation du Patrimoine pour l'année 2019 pour un montant de 120.00 €.
- Inscrit les crédits au budget 2019.



## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration des commerces aura lieu le samedi 30 mars 2019 à 10h30.
- Laurent Barillet, adjoint, fait part à l'assemblée de l'inauguration de la journée des métiers d'art le vendredi 5 avril 2019 à 19h30.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une fuite d'eau sur la commune à la Deniserie est en cours. Elle est liée aux travaux de réseau en cours sur le lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h35.

Le Maire, Serge LECOMTE	<b>Excusée</b> Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	<b>Absente</b> Albertina GASPERONI	<b>Excusé</b> Christophe BRETON	<b>Excusée</b> Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	<b>Excusée</b> Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	<b>Excusée</b> Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Florent MARTIN	Janine PERROT
Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,  
Serge LECOMTE**